



SPREP
Secretariat of the Pacific Regional
Environment Programme

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES
**Responsable de la communication et de la mobilisation des
partenaires – Projet de lutte contre les déchets dans l’océan
Pacifique (POLP)**

TABLE DES MATIÈRES

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. LE PROJET DE LUTTE CONTRE LES DÉCHETS DANS L'OCÉAN
PACIFIQUE

C. DESCRIPTION DU POSTE

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. Informations générales sur le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Fidji, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 150 personnes travaillent pour le PROE ; il dispose d'un budget annuel d'environ 35 millions d'USD pour l'année 2022.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes septentrionales
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie

- France
- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : Les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
- **Objectif régional 2** : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
- **Objectif régional 3** : Les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution ;
- **Objectif régional 4** : Les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**.

- Nous valorisons notre **personnel**.
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'**intégrité**.

B. Le Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique

Les déchets marins constituent un problème urgent pour l'environnement, la santé et l'économie des pays insulaires du Pacifique. La pollution par les plastiques, en particulier, met en danger les moyens d'existence des populations des îles océaniques qui sont tributaires des systèmes côtiers pour leur alimentation, le commerce et le tourisme. Les plastiques ont des effets dommageables sur les poissons et d'autres organismes marins, sur les récifs coralliens, sur les plages et sur les forêts de mangrove, et dévalorisent l'attrait des côtes, menaçant la croissance du secteur du tourisme.

Lors des réunions des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique en 2017 et 2018, ces derniers et ces dernières se sont engagés à envisager rapidement des mesures visant à réduire les plastiques à usage unique et à approuver le Plan d'action régional océanique pour la lutte contre les déchets marins élaboré par le PROE (ou plus simplement, le « Plan d'action contre les déchets marins »).

De nombreux pays océaniques ont déjà lancé ou annoncé des initiatives visant à réduire les plastiques, telles que l'interdiction de l'utilisation de sachets plastiques ou son imposition, l'interdiction des pailles en plastique et des emballages en polystyrène et l'instauration d'un système de consignation des contenants. Ces initiatives soulignent le ferme engagement de la région du Pacifique à la lutte contre la pollution plastique marine.

Démarrage du projet

Le *Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique* (POLP) est né du désir des autorités australiennes d'aider le PROE et les États insulaires océaniques à mettre en œuvre des actions concertées dans le cadre du Plan d'action contre les déchets marins, et s'inscrit plus largement dans l'aide apportée par l'État australien en faveur de la pérennité de l'océan Pacifique.



Le POLP est financé par le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce via le *Australian Aid Program* (Programme d'aide australienne) et est administré au nom du Gouvernement australien par son ministère de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement dans le cadre d'un accord de subvention, avec le PROE pour partenaire de mise en œuvre régionale.

Le travail préliminaire de conception pour ce projet a débuté en mars 2019 ; il avait pour contributeurs des membres du personnel du PROE, des bailleurs de la région du Pacifique et des fonctionnaires du ministère australien de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement. Ce projet a tout d'abord été conçu pour lutter contre la menace posée par la pollution marine et pour proposer des actions définies dans le cadre du Plan d'action contre les déchets marins programmé sur quatre ans, appuyé par un financement à hauteur de 8 millions d'AUD par l'État australien. En juillet 2019, l'Australie a prolongé son engagement par un investissement de six ans dans le Projet, qui représente 16 millions d'AUD.

Au regard de l'enthousiasme avec lequel les États insulaires océaniques se sont attaqués à ce problème, le financement australien dans le cadre du POLP tombe à point nommé pour apporter l'assistance technique, les renforcements de capacités et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures de réduction du plastique.

Résultats à long terme du projet

Les résultats à long terme de ce projet sont :

« Le nombre de déchets marins dans les environnements côtiers des pays du Pacifique insulaire a diminué, grâce à la réduction de la disponibilité de certaines catégories de plastiques à usage unique posant problème provenant de sources domestiques ou touristiques, tels que les sacs plastique, le polystyrène, les pailles, les bouteilles en PET et autres produits. »

Résultats à moyen terme du projet

Ce projet a été conçu pour aider les pays insulaires du Pacifique par le biais d'une approche intégrée qui tient compte des lois, des politiques et des programmes nationaux, qui sensibilise les consommatrices et les consommateurs, modifie les comportements, favorise la collaboration avec les groupes industriels et les petites entreprises, collecte et fournit des informations sur des produits et des pratiques alternatives durables.

En conséquence, les cinq résultats *intermédiaires* (à moyen terme) qui orienteront l'investissement dans le projet sont :

1. Des interdictions des plastiques à usage unique, volontaires ou imposées par la loi, et autres instruments similaires sont adoptés, financés et mis en œuvre.
2. Les consommateurs et consommatrices, locaux, locales ou de passage (femmes, hommes, filles, garçons), utilisent moins de plastiques à usage unique et plus de produits alternatifs.
3. Les secteurs cibles, entreprises et commerces adoptent des mesures de réduction des plastiques.
4. Des produits et des pratiques alternatifs sont mis en évidence en vue de leur adoption.
5. Le PROE, en tant qu'organisme directeur régional, coordonne de façon efficace la mise en œuvre du Plan d'action contre les déchets marins.

Ciblage géographique du projet

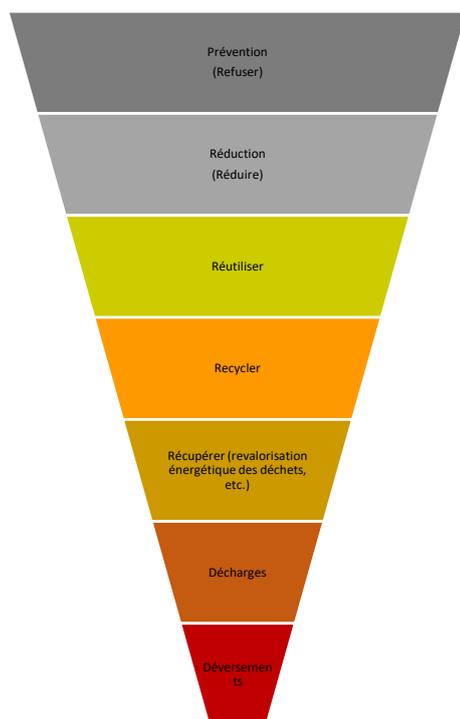
Le financement du projet appuiera, conseillera et aidera les États insulaires océaniques suivants : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Samoa, , Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Ces pays tireront des bénéfices soit par l'appui direct aux activités destinées à réduire les plastiques à usage unique, soit par le biais d'initiatives régionales menées dans le cadre du Projet, par le partage de connaissances et d'exemples de résultats probants et de bonnes pratiques mises en exergue par les actions du Projet mises en œuvre dans des pays océaniques homologues.

Approche du projet vis-à-vis de la menace environnementale

Le POLP travaillera à réduire le volume des plastiques à usage unique qui finissent en déchets marins dans les environnements côtiers en veillant à diminuer l'utilisation de ces plastiques d'origine terrestre, principalement émis par les déchets des ménages et par l'industrie du tourisme, particulièrement :

- les sacs plastiques ;
- les emballages en polystyrène pour les plats à emporter ;
- les couverts, assiettes et gobelets en plastique ;
- les pailles en plastique ;
- les bouteilles en PET.

Le Plan d'action contre les déchets marins définit une hiérarchie d'actions en matière de gestion des déchets, inspirée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les activités du POLP seront principalement dédiées aux actions de type « Refuser » et « Réduire » :



Coordination et participation au projet pour les bailleurs de la région du Pacifique

Afin d'optimiser les résultats pour chaque nation du Pacifique ainsi que pour la région, le Projet interviendra également au nom du PROE pour coordonner et accompagner les partenariats avec les structures publiques, les bailleurs, les partenaires, l'industrie et la société civile en vue de réduire les principales sources de déchets plastiques marins dans le cadre du Plan d'action contre les déchets marins.

Les compétences et le savoir-faire de l'équipe du Projet viendront compléter les autres programmes de gestion des déchets financés par les bailleurs, en particulier ceux qui visent la réduction de la pollution plastique marine. Le Projet a été conçu de manière à permettre à d'autres bailleurs d'investir pour pouvoir en étendre la portée géographique, ou de fournir un appui à l'une ou l'autre des actions recommandées par le Plan d'action contre les déchets marins qui se trouvent actuellement hors du champ d'application du POLP.

Équipe chargée de la mise en œuvre du projet

L'investissement de l'État australien dans le POLP comprend notamment un financement destiné au PROE pour constituer une équipe dédiée à la lutte contre les déchets marins qui mettra en œuvre le POLP et coordonnera des initiatives analogues dans la région. Cette équipe comprendra :

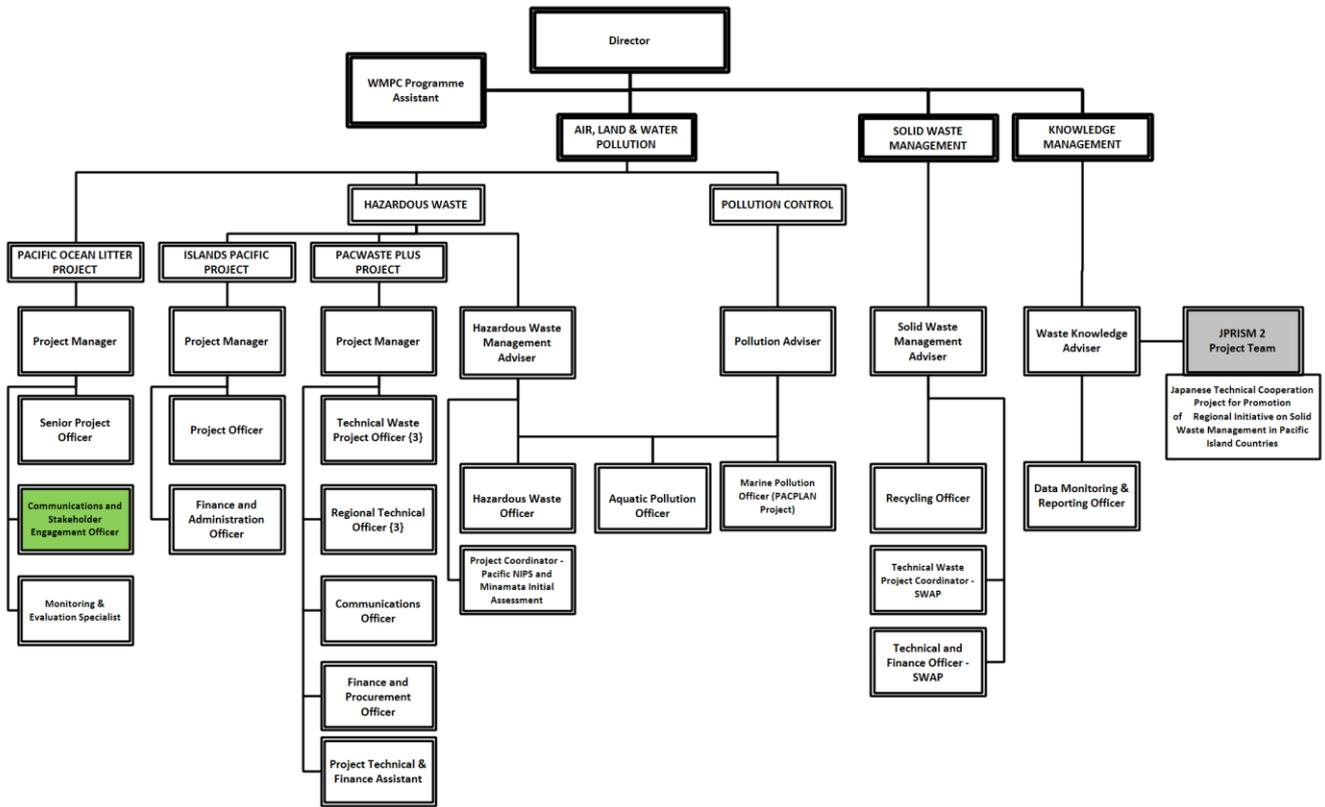
- un ou une responsable principal-e de projet ;
- un ou une responsable de la communication et de la mobilisation des partenaires (faisant l'objet de la présente description de poste) ;
- un ou une spécialiste du suivi et de l'évaluation.

L'Australie prend également en charge le déploiement, pour une période de trois à quatre ans, d'un ou d'une cadre du ministère de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement en tant que « Gestionnaire de la mise en œuvre » détaché-e pour superviser le Projet et diriger l'équipe de lutte contre les déchets marins.

C. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Responsable de la communication et de la mobilisation des partenaires, Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique
Programme :	Gestion des déchets et lutte contre la pollution
Équipe :	Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique (POLP)
Sous la responsabilité de :	Gestionnaire du projet
Responsable de : (Nombre total de personnes)	Aucune
Objet du poste :	<p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et exécuter un Plan de visibilité pour le Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique • Concevoir et exécuter une Stratégie régionale de communication et de mobilisation à l'appui du Projet
Date :	Mars 2022

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

Le poste de **Responsable de la communication et de la mobilisation des partenaires** concerne les principaux domaines de résultats suivants :

1. Communications du Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique, dont la sensibilisation des populations dans le cadre des activités approuvées du projet ;
2. Visibilité, mobilisation des bailleurs et conformité ;
3. Appui à la gestion du projet (élaboration des activités, suivi et évaluation, évaluation des risques et production de comptes rendus) ;
4. Développement des interconnexions et des partenariats régionaux au sujet des initiatives de lutte contre les plastiques marins ;
5. Aide à la communication pour les manifestations soutenues par le Projet.

Les exigences, attentes et normes de qualité pour les tâches énumérées ci-dessus sont décrites ci-dessous en des termes généraux.

(Tâches) Responsabilités du ou de la titulaire du poste :	(Performance) Le ou la titulaire du poste a accompli ses tâches si :
<p>1. Communication du Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique :</p> <p>a) Concevoir et exécuter une méthode robuste pour la production et la communication de produits et d'activités de sensibilisation pour le Projet, en portant une attention particulière aux activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. sensibiliser aux menaces posées par les plastiques marins ; ii. accroître la notoriété du Plan d'action pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique ; iii. faire ressortir les problèmes associés à la gestion des déchets et à la génération des déchets plastiques à usage unique ; iv. mettre en exergue les potentiels produits et solutions alternatifs ; v. stimuler les possibilités de collaboration entre les groupes de partenaires nationaux et régionaux ; vi. mettre en exergue les principaux résultats du Projet et les activités de gestion des déchets financées par les bailleurs à l'appui du Plan d'action ; vii. accroître la visibilité du Projet et du partenariat entre le PROE et l'État australien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une Stratégie régionale de communication et de mobilisation des partenaires est élaborée pour le POLP avant la fin 2020, approuvée par les bailleurs et régulièrement actualisée ; • Des directives sont données aux consultants et consultantes engagé-es pour organiser les campagnes de sensibilisation au sujet des objectifs du Projet, des principaux éléments de la Stratégie de communication et de mobilisation des partenaires du Projet et des points délicats dont il faut tenir compte (ex. : exigences concernant la problématique hommes-femmes et les garanties environnementales et sociales pour mener à bien les activités de communication) ; • Des directives et des informations sont données à l'équipe de communication du PROE et des autres bailleurs concernant les principales activités du Projet et points visés dans le cadre du Plan d'action régional ; • Le suivi et l'évaluation des activités de communication et de sensibilisation du POLP attestent de la hausse de la visibilité du partenariat entre le PROE et l'Australie ; • Une aide est prodiguée aux pays participants pour l'élaboration et la bonne exécution des activités de sensibilisation et de communication concernant la réduction du volume des plastiques marins et les effets

<p>b) Produire du contenu pour le site et la page du POLP, des infolettres sur les déchets et les plastiques marins, et maintenir continuellement à jour les sites, les supports et le contenu, en collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les équipes du PROE chargées de la communication et de la sensibilisation et des technologies de l'information ; ii. les consultants, consultantes et fournisseurs externes ; iii. les équipes des autres projets de lutte contre les déchets ; iv. les équipes des bailleurs chargées de la communication et de la stratégie ; v. les organisations régionales ; vi. la société civile, les associations locales et les prestataires de services locaux. 	<p>qu'ils entraînent, dans le cadre de leurs propres plans de communication nationaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles publications apparaissent dans la section « Actualité » du site et sur la page du Projet au moins une fois par mois, ou à une fréquence plus élevée, selon les exigences des activités du Projet ; • Le site et la page du Projet contiennent des informations actuelles et exactes ; • Les informations présentées sur le site du POLP sont conformes au guide stylistique du PROE ; • Les nouvelles publications sur le site et la page du Projet renvoient aux sites et pages de réseaux sociaux du PROE (le cas échéant).
<p>2. Visibilité, mobilisation des bailleurs et conformité :</p> <p>a) Veiller à ce que tous les produits de communication du Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution soient mis en œuvre conformément aux exigences du PROE, des bailleurs et des partenaires.</p> <p>b) Cerner les occasions de promouvoir les activités du Projet dans le cadre du Plan d'action régional de lutte contre les déchets marins, notamment en rendant les plateformes de communications employées par le Projet disponibles aux autres bailleurs actifs dans le secteur de la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les produits de communication sont produits conformément aux exigences du PROE et des bailleurs en ce qui concerne la visibilité ; • Les occasions de promotion commune avec les bailleurs et les partenaires sont étudiées et saisies ; • Tous les supports destinés à la publication sont examinés et approuvés par le biais des canaux idoines du PROE et des bailleurs ; • Toutes les actions de promotion au sujet des activités du Projet affichent un lien clair avec le Plan d'action régional de lutte contre les déchets marins.
<p>3. Appui à la gestion du projet :</p> <p>a) Aider le ou la responsable de la mise en œuvre du POLP et le ou la responsable principal-e du Projet à élaborer le mandat et les Exigences de service devant régir l'engagement de prestataires de services et de consultants ou consultantes chargé-es de :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le recrutement des consultants, consultantes et prestataires pour la livraison de services communicationnels se fait conformément aux procédures du PROE relatives aux passations de marchés publics ; • Les consultants, consultantes et prestataires sont correctement encadré-es afin de

<ul style="list-style-type: none"> i. les créations et illustrations pour le Projet et les activités du Projet ; ii. la conception et l'exécution des campagnes visant à encourager des changements de comportement ; iii. l'exécution des activités de sensibilisation et de mobilisation des populations ; iv. l'aide à l'élaboration des stratégies et plans de communication régionaux et nationaux. <p>b) Épauler le ou la responsable de la mise en œuvre dans l'exécution de tâches d'ordre général concernant l'administration et la gestion du Projet, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. conception et exécution du Plan de communication et de mobilisation des partenaires du Projet ; ii. production de supports et de guides d'apprentissage pour la communication à destination du Groupe de travail du Projet pour le Pacifique insulaire ; iii. conception et exécution ou animation des réunions, manifestations et rencontres consacrées à la lutte contre les déchets marins (ex. : Tables rondes pour un Pacifique plus propre 2020 et 2022) ; iv. prestation de services d'édition professionnelle et technique et, le cas échéant, vérification et publication des ouvrages produits ; v. coordination des services pour la traduction de toutes les publications et productions officielles du Projet, selon les besoins. 	<p>produire les résultats recherchés, dans les délais impartis et dans le respect du budget alloué ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les styles et logos du Projet et les normes du PROE en matière de communication sont employés dans les activités du Projet, le cas échéant ; • Les exigences du PROE en ce qui concerne les garanties environnementales et sociales sont communiquées aux consultants et aux consultantes afin qu'elles soient adoptées dans leurs plans de prestation d'activités ; • Les manifestations et réunions sont bien organisées, soutenues et encadrées par le Projet (ex. : forte participation des pays insulaires du Pacifique, des bailleurs et des partenaires, bonne diffusion et compréhension des messages essentiels, retours positifs) ; • La composante « déchets marins » de la Table ronde 2020 pour un Pacifique plus propre bénéficie d'une bonne publicité et est bien exécutée ; • La composante « communication » de la Table ronde 2022 pour un Pacifique plus propre est bien exécutée ; • Tous les produits et supports écrits sont de haute qualité et sont édités de sorte à correspondre au guide stylistique du PROE, et élaborés en accord avec le Plan de visibilité et de communication du PROE ; • Les activités du Projet bénéficient d'une couverture médiatique et d'une publicité adéquates, largement diffusées sur plusieurs plateformes de réseaux sociaux ; • Les comptes rendus périodiques et annuels du Projet sont étayés par des données communicationnelles et des illustrations utiles.
<p>4. Développement des interconnexions et des partenariats régionaux au sujet des initiatives de lutte contre les plastiques marins :</p> <p>a) Favoriser les relations, les partenariats et la mise en réseau avec les partenaires et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir et entretenir des partenariats efficaces et fructueux avec les partenaires,

<p>bailleurs de fonds actuels ou potentiels, ainsi qu'avec les pays Membres.</p>	<p>les bailleurs de fonds et les partenaires potentiels ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les occasions de partenariats (dont les manifestations régionales), les résultats des partenariats auxquels participe le Projet et les autres « bonnes nouvelles » au sujet des autres activités financées par les bailleurs ou dirigées par les pays Membres bénéficient d'une publicité.
<p>5. Aide à la communication :</p> <p>a) Contribuer au travail de l'équipe communication et sensibilisation du PROE et du Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution, en particulier en ce qui concerne les activités visant à réduire le volume de plastiques marins dans le Pacifique, sans que cela ne nuise aux tâches et activités prioritaires du Projet ou ne les retarde ;</p> <p>b) Mettre à disposition un savoir-faire professionnel pour l'élaboration des outils et procédures communicationnels du PROE lorsque cela est demandé et approprié.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une trace écrite est conservée des principales activités et interventions du Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution venant à l'appui du Plan d'action régional pour la lutte contre les déchets marins, et ces activités et interventions bénéficient d'une publicité (y compris le travail accompli par les conseillers et conseillères de ce programme ou par d'autres bailleurs dans ce large cadre). • L'équipe de communication du PROE bénéficie d'une aide lors des grandes manifestations, qui contribue directement aux objectifs et aux résultats du Projet.

Remarques

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son ou sa titulaire et par la direction ou le ou la gestionnaire du Projet, dans le cadre du Système d'amélioration des performances du PROE.

Cette section pourrait être reprise dans le Plan d'amélioration des résultats personnels du candidat ou de la candidate sélectionné-e.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Élaboration d'approches efficaces pour la conception et la mise en œuvre des outils et produits de communication, d'éducation et de sensibilisation dans 14 pays, et à l'appui des manifestations et mesures régionales afférentes à la lutte contre les déchets marins ;
- Production de supports au sujet de la lutte contre les déchets marins (en particulier ceux provenant de sources domestiques ou touristiques) adaptés aux 14 pays et à différents publics (en tenant compte de la culture, de l'âge, du sexe et de l'environnement) ;
- Coordination des communications au sujet de la lutte contre les déchets marins aux échelles du programme, nationale, régionale, et du PROE ;

- Conception et exécution d'une Stratégie fournie et professionnelle pour la communication et la mobilisation des partenaires du Projet et des plans afférents ;
- Maintien des relations avec les bailleurs ;
- Édition et révision des documents et rapports et contrôle de leur qualité ;
- Respect du calendrier et des étapes du Projet.

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
<p>Externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipes de coordination avec le POLP du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce et du ministère australien de l'Énergie et de l'Environnement, basées à Canberra ; • Pays Membres du Pacifique ; • Consultants, consultantes et prestataires ; • Représentants et représentantes des médias ; • Partenaires et autres bailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations, comptes rendus ; • Conseils et assistance ; • Couverture des activités et comptes rendus à leur sujet ; • Discussions et négociations ; • Communications et partage d'informations ; • Levée de fonds, mise en réseau et maintien des relations.
<p>Interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipe du POLP ; • Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution ; • Équipe du PROE chargée de la communication et de la sensibilisation ; • Ensemble du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail d'équipe ; • Conseils et assistance ; • Couverture des activités et comptes rendus à leur sujet ; • Communications et partage d'informations ; • Discussions et négociation ; • Suivi de la correspondance.

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail ;

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité. Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou

d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications

Indispensables

1. Minimum une licence en communication, marketing, relations publiques, enseignement ou autre discipline afférente.

Connaissances et expérience

Indispensables

2. Au moins cinq années d'une vaste expérience en gestion des communications ou en relations publiques via les canaux numériques et imprimés, incluant la conception et l'exécution de stratégies de communication adaptées.
3. Connaissances et expérience démontrées de :
 - a. concepts émergents et établis (ex. : marketing social communautaire), de préférence en lien avec l'environnement et les questions de développement durable, principes et pratiques de communication et application des systèmes adaptés pour le Secrétariat ;
 - b. enjeux de la lutte contre la pollution et les déchets, de préférence dans le contexte du Pacifique insulaire.
4. Connaissances informatiques approfondies (niveau expert) des méthodes de publication assistée par ordinateur, des médias sociaux et d'autres outils de communication, capacité d'utiliser les outils courants de production visuelle pour la production de supports publiés par le Projet (ex. : expérience de la photographie pour la presse écrite, systèmes d'édition de vidéos ou de films, applications et autres outils similaires).
5. Excellente connaissance de la région du Pacifique insulaire et capacité avérée à travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ; solide expérience pour établir et entretenir des relations efficaces avec un groupe de personnes diverses, notamment à différents niveaux d'une administration, d'une ONG et de divers groupes de parties prenantes.
6. Excellentes compétences analytiques et consultatives en ce qui concerne la communication et les médias, y compris des capacités de haut niveau en organisation, coordination, analyse, résolution de problèmes, animation et gestion du temps.
7. Excellentes compétences en communication écrite et verbale en anglais ainsi que des compétences et une expérience en matière de collaboration avec des groupes techniques et divers afin de garantir une communication efficace et la production de supports adaptés à chaque public.

Souhaitables

8. Connaissances ou expérience de la gestion des déchets ou du développement dans les États du Pacifique insulaire.

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences interpersonnelles, de communication et de représentation ; • Compétences en planification stratégique ; • Administration de projets ; • Compétences organisationnelles et en gestion du temps ; • Écriture et édition d'articles et de rapports en vue de leur publication ; • Compétences techniques en impression et en publication en ligne.
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des relations ; • Gestion des consultant·es ; • Administration du <u>contenu</u> de pages Web et de réseaux sociaux (<i>remarque : des compétences informatiques et techniques en administration de pages Web ne sont pas requises, même si elles restent souhaitables</i>) ; • Mise en œuvre de programmes de <i>marketing social communautaire</i> ou programmes équivalents de mobilisation communautaire ; • Compétences consultatives et analytiques.
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Production de rapports (notamment sur les finances du projet) ; • Utilisation de logiciels de création artistique et de publication assistée par ordinateur ; • Utilisation d'équipements photographiques ou vidéo ; • Appréciation des enjeux environnementaux dans la région du Pacifique insulaire ; • Appréciation des nouveaux enjeux en matière de développement dans la région du Pacifique.
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PROE • Un Pacifique plus propre 2025 • Connaissance de base des objectifs du programme d'aide de l'Australie pour le Pacifique : (https://dfat.gov.au/geo/pacific/engagement/Pages/strengthening-our-pacific-partnerships.aspx)

Comportements essentiels

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des performances personnelles :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement

- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Modification de la description de poste

Des modifications dans la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

« En raison de la pandémie de COVID-19 qui touche la région et de la priorité donnée par le Secrétariat du PROE à la sécurité, à la santé et au bien-être de son personnel, veuillez noter que d'éventuels retards pourraient survenir dans la prise de rendez-vous. Il sera possible d'aborder cette question en profondeur avec les candidats et candidates sélectionnés ; toute affectation ou recrutement ne seront envisagés que lorsque les conditions dans la région permettront l'intégration de nouveaux et nouvelles membres du personnel. En vertu du Plan d'urgence du PROE pour la réponse et la préparation à la COVID-19, l'ensemble des membres du personnel du PROE doivent être entièrement vaccinés. Les cartes de vaccination doivent être présentées avant toute confirmation d'affectation. »

Lieu d'affectation : Apia, Samoa.

Durée : L'affectation est d'une durée initiale de trois ans, avec possibilité de renouvellement pour une nouvelle période de deux ou trois ans, conformément au calendrier du projet, sous réserve des performances obtenues au cours de la période initiale, de la poursuite des activités de projets connexes et de la disponibilité des fonds.

Salaire : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 10 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 30 237 DTS par an, Ce montant équivaut à 115 393 tālās du Samoa (ou 48 080 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 34 016 DTS, soit l'équivalent de 129 817 tālās (54 090 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

Indemnité différentielle du cout de la vie : Une indemnité différentielle de cout de la vie s'élevant à 4 256 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu-e. Actuellement, l'équivalent en tālās du Samoa s'élève à 16 244 SAT (6 768 USD) par an. L'indemnité différentielle du cout de la vie correspond à la différence du cout de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

Ajustements : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en tālās du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tālā du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d'environ 1,00 USD pour 2,40 SAT

Mandat : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu-e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. L'affectation est soumise à un examen médical favorable, à un extrait de casier judiciaire vierge, à une certification des diplômes, à une carte de vaccination contre la COVID-19, ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

L'affectation peut être résiliée : i) à l'expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ; iv) à la suite d'un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

Évaluation des performances : L'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le système du Secrétariat pour l'amélioration des résultats personnels.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : Le PROE peut prendre en charge certains frais d'affectation et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu-e, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : Un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Au cours actuel, ceci équivaut à 4 198 tālās (1 749 USD).

Hébergement provisoire et assistance : À leur arrivée à Apia, le candidat ou la candidate retenu-e et les personnes à sa charge pourront disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de six jours ouvrables. Le ou la candidat-e retenu-e bénéficiera d'une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les six mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : Le candidat ou la candidate retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'études : Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 500 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (19 500 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : Il est prévu de prendre en charge un billet d’avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d’enseignement (partant du principe qu’il s’agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n’étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l’époux-se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n’ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d’expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d’un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n’ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d’expiration du contrat.

Aide au logement : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s’élevant à 75 % d’un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 2 850 SAT (1 188 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l’évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l’objet d’un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu’à 2 400 tālās (1 000 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l’aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu’à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu’à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : Des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé-es de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : L’ensemble des membres du personnel sont couvert-es par la police d’assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : L’ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d’une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : L’ensemble des membres du personnel sont tenu-es de contribuer à une caisse de retraite reconnue. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l’étranger aura la possibilité de cotiser à une caisse de retraite locale ou de choisir un autre fonds pour sa cotisation à la retraite. Après approbation, le PROE versera le salaire de base minimum requis par la loi à la caisse choisie. Pour le Samoa, ce taux est actuellement de 10 %.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d’apprentissage et de perfectionnement dépendent du système du PROE pour l’amélioration des résultats personnels et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui soit :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ;
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : L'affectation au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. le formulaire de candidature dûment complété, téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (***vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Envoi des candidatures :

- a) **PAR COURRIEL** : (***OPTION PRÉFÉRÉE***) L'objet doit être libellé de la façon suivante « **Candidature au poste de Responsable de la communication et de la mobilisation des partenaires, Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique** » et envoyé à recruitment@sprep.org OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général du PROE, P.O. Box 240, Apia ou Fax (685) 20 231 et clairement indiquer « **Candidature pour le poste de Responsable de la communication et de la mobilisation des partenaires, Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique** »

Pour en savoir plus sur le PROE et sur son travail dans la région, veuillez consulter le site internet du PROE www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Roger Warren au numéro (685) 21929 ext. 325 ou par courriel à l'adresse rogerw@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : **vendredi 22 avril 2022.** Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi